



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	13	3

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2019

**OBJET : 05-2 - SANTE -
BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSOCIATION
"ANIMATION LOISIRS A L'HOPITAL
(A.L.H.), LES BLOUSES ROSES" -
AFFECTATION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE - APPROBATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

234849

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 18 JUIL. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 18 JUIL. 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

Le vendredi 12 juillet 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY

Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE

Mme Martine SAVALLI à Mme Angèle MURATORI

M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD

Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO

Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE

Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE

Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI

M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

05-2 - SANTE - BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSOCIATION "ANIMATION LOISIRS A L'HOPITAL (A.L.H.), LES BLOUSES ROSES" - AFFECTATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - APPROBATION

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

L'Association « Animation Loisirs à l'Hôpital (A.L.H.) – Les Blouses Roses » est une association régie par la loi 1901. Son siège social se situe à Paris.

Cette Association reconnue d'utilité publique depuis 1967 est agréée par le Ministère des Solidarités et de la Santé ainsi que du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
En 2001, elle est reconnue Grande Cause Nationale.

Son but est de contribuer au mieux-être des malades, des personnes handicapées et âgées par le biais de visites à l'hôpital ou en maison de retraite.
L'objectif étant d'apporter le réconfort, de redonner le sourire et confiance aux malades et aux personnes âgées.

L'Association « Animation Loisirs à l'Hôpital (A.L.H.) – Les Blouses Roses » compte 4 700 bénévoles dans toute la France, le Comité d'Antibes fonctionne avec 55 bénévoles et propose diverses animations telles que :

- distribution au sein de l'hôpital de journaux, magazines et livres ;
- jeux et activités manuelles et ludiques auprès des enfants en attente de consultation à l'hôpital ;
- décoration des couloirs et des chambres du CH d'Antibes ;
- atelier de confection de petits objets pour les décorations ;
- décoration pour le marché de Noël ;
- des spectacles adressés aux enfants (marionnettes) ;
- du chant ;
- interventions auprès des résidents des maisons de retraite d'Antibes (Petit Coteau, EHPAD avenue Thiers, EHPAD de la Fontonne) avec des animations, des ateliers créatifs ;
- interventions d'une équipe spécialisée et spécialement formée dans le cadre de l'Unité de soins palliatifs.

En 2017, les Blouses Roses d'Antibes ont visité 10 732 patients adultes, 2 655 enfants et 5 418 personnes âgées.

L'Association fonctionne grâce aux subventions versées par les Communes, la CAF, la CPAM, le Département des Alpes-Maritimes, le Centre Hospitalier d'Antibes ainsi que des dons privés.

Le montant de la subvention versée par la Commune d'Antibes est de 1 100 €.

Pour l'exercice 2019, l'Association a renouvelé ces demandes de subventions auprès de l'ensemble des collectivités et organismes publics.

Elle vient de se voir notifier le refus d'un organisme public de lui verser une subvention au titre de l'année 2019 d'un montant de 1 600 €.

Aussi, afin de pouvoir mener à bien les projets 2019 et en particulier les formations destinées aux bénévoles intervenants auprès des malades en fin de vie, l'association demande à la Commune d'Antibes une subvention exceptionnelle de 1 600 € correspondant aux formations 2019 déjà programmées.

Il est donc proposé d'allouer à cette association, une subvention exceptionnelle de 1 600 €.

OUÍ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

05-2 - SANTE - BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSOCIATION "ANIMATION LOISIRS A L'HOPITAL (A.L.H.), LES BLOUSES ROSES" - AFFECTATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - APPROBATION

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 600 € à l'Association « Animation Loisirs à l'Hôpital (A.L.H) – Les Blouses Roses » ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits sur le Budget Primitif 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.05-2 - SANTE - BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSOCIATION "ANIMATION LOISIRS A L'HOPITAL (A.L.H.), LES BLOUSES ROSES" - AFFECTATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - APPROBATION

Date de transmission de l'acte : 18/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2019

Numéro de l'acte : DCM2378-19 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190712-DCM2378-19-DE

Date de décision : 12/07/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions